



sarkozy

Un bilan désastreux pour un projet dangereux



Quelles que soient les formules utilisées, de « *la rupture tranquille* » à « *pour que demain tout devienne possible* », **Sarkozy se présente comme le candidat du changement.** Dans son discours d'investiture du 14 janvier 2007, comme candidat de l'UMP, il commence par affirmer qu'il a changé. Il veut à tout prix faire oublier qu'il est le candidat du pouvoir sortant.

Il ne peut pas s'exonérer de sa responsabilité dans la politique menée pendant le quinquennat qui s'achève. Il ne peut pas être crédible s'il refuse d'assumer ce qu'il a fait, alors qu'il était tout à la fois ministre et président de l'UMP. Il ne peut pas faire oublier que l'UMP et l'UDF ont subi de lourdes défaites aux élections régionales et cantonales et aux élections européennes en 2004.

Sarkozy est totalement responsable de la politique de démolition de notre modèle social fondé sur la solidarité, mise en oeuvre de façon très méthodique depuis cinq ans par les gouvernements Raffarin et de Villepin, sous l'impulsion de Chirac. **Avant de promouvoir la « France d'après », il est comptable de la « France d'aujourd'hui », celle de la précarité légalisée et de l'insécurité sociale généralisée.**

Sarkozy n'est pas le candidat du changement. Il n'est que celui de la continuité d'une politique libérale sans limite, dangereuse pour la

cohésion nationale et calamiteuse pour les Français. Aujourd'hui, son projet consiste à démultiplier les effets dévastateurs de cette politique désastreuse.

En cinq ans, les Français auront subi de plein fouet les mauvais coups d'une politique de régression sociale sans précédent. **Le concept de « rupture tranquille » trouve ainsi son véritable sens.** Pas besoin de rompre, puisqu'il s'agit simplement de poursuivre et d'amplifier le démantèlement du modèle social français en prônant la fin des solidarités au profit du « *chacun pour soi* ».

De ce point de vue, le bilan de la législature illustre parfaitement le projet présidentiel de Sarkozy.

Le changement que promet Sarkozy est un leurre. Son projet se résume à aggraver les effets de la politique menée depuis cinq ans, comme en témoignent ses propositions de créer un contrat unique sur le modèle du CNE, d'instituer une franchise annuelle par famille sur les dépenses de santé qui rendra encore plus difficile l'accès aux soins, ou encore de réduire le bouclier fiscal pour protéger davantage les redevables de l'ISF.

Seuls les socialistes proposent aujourd'hui aux Français un projet fondé sur la justice et la solidarité pour répondre à l'urgence sociale et préparer l'avenir. □



► Travail et
emploi :
la précarité
légalisée

Après 5 ans de gestion UMP

- ⇒ Le taux de chômage officiel retrouve simplement le niveau atteint en 2001
- ⇒ 70 % des embauches se font à temps partiel en CDD ou en contrat d'intérim
- ⇒ Le nombre d'allocataires du RMI a augmenté de 230 000
- ⇒ 6 % seulement des CNE correspondent à des emplois nouveaux

Tout au long du quinquennat, l'UMP s'est attaquée avec méthode et obstination à toutes les dispositions du droit du travail qui protègent les salariés. Les remises en cause successives ne visent qu'à **construire un modèle social où la relation entre chaque salarié et son employeur est la plus individualisée et dé-séquilibrée possible.**

Tous les instruments d'une politique active pour l'emploi, et plus particulièrement pour l'emploi des jeunes ont été détruits un par un au profit d'une traque inlassable des droits des salariés. La politique de l'UMP s'est caractérisée par l'absence totale de dialogue social, comme en témoigne le conflit du CPE au printemps 2006. Elle a conduit à **toujours plus de flexibilité sur le marché du travail et toujours moins de protection pour les salariés**, inquiets face aux délocalisations et aux licenciements.

⇒ Suspension en 2003 puis suppression en 2005 des **dispositions de prévention du licenciement** de la loi de modernisation sociale, qui a été interprétée par les entreprises comme une incitation à licencier.

⇒ Augmentation progressive du **contingent annuel d'heures supplémentaires** de 130 à 220 heures, qui permet d'augmenter autoritairement la durée du travail et décourage l'embauche.

⇒ Suppression dès 2003 de l'**aide spécifique et incitative aux entreprises** ayant conclu un accord 35 heures au profit d'une baisse généralisée des cotisations sociales sans contrepartie sur les bas salaires (jusqu'à 1,7 fois le SMIC depuis le 1er juillet 2005), qui coûte plus de 20 milliards par an à l'État, sans que son efficacité soit démontrée, et qui conduit au développement des emplois peu qualifiés et peu rémunérés



⇒ Diminution en 2003 et en 2004 du nombre de **contrats aidés** (CES, CEC) et du niveau de prise en charge par l'Etat de ces contrats, remplacés en 2005 par les contrats d'accompagnement dans l'emploi, les contrats d'avenir, les contrats de revenu minimum d'activité sans véritable obligation de formation, qui ont permis à l'Etat de se désengager des actions d'insertion sur le dos des collectivités locales.

⇒ Limitation en 2003 de la **durée d'indemnisation du chômage de longue durée** puis radiation administrative des listes de l'UNEDIC, qui conduit de plus en plus de personnes à basculer plus rapidement vers le RMI.

⇒ Mode de calcul de la **prime pour l'emploi** plus favorable **aux salariés à temps partiel** dès 2003, qui a constitué une forme de reconnaissance et d'encouragement des emplois précaires.

⇒ Extension en 2003 **du forfait jour aux non cadres**, qui entraîne la suppression de l'obligation de respect des maxima journaliers et hebdomadaires.

⇒ Possibilité dès 2004 de **déroger dans les entreprises aux dispositions contenues dans les conventions collectives**, qui renverse la hiérarchie des normes sociales.

⇒ Restriction de la **définition du licenciement économique** en 2005, qui permet aux entreprises de s'exonérer plus facilement des obligations de reclassement d'un plan de sauvegarde de l'emploi.

⇒ Instauration en 2005 d'« **heures choisies** » **pour chaque salarié** travaillant au-delà du contingent d'heures supplémentaires, qui sont en réalité des heures subies.

⇒ Suppression en 2005 du **lundi de Pentecôte comme jour férié**, qui a permis de légaliser le travail gratuit.

⇒ Généralisation en 2005 du **compte épargne temps** à tous les salariés, monétarisation des jours de repos accumulés et versement des droits sur des plans d'épargne entreprise, qui permet aux entreprises de limiter les augmentations effectives de salaire.

⇒ Non prise en compte depuis 2005 du **temps de déplacement professionnel** dans le décompte du temps de travail, qui permet de considérer que le temps de déplacement entre deux lieux d'exécution du contrat de travail n'est plus du temps de travail effectif.

⇒ Non prise en compte depuis juin 2005 des salariés de moins de 26 ans dans le **décompte des effectifs**, qui permet de diminuer en théorie les effectifs et de réduire en pratique les obligations des entreprises en terme de représentation des salariés.



⇒ Mise en œuvre en août 2005 par ordonnance du **contrat nouvelles embauches (CNE)**, permettant dans les entreprises de moins de 20 salariés le licenciement sans motif pendant une période d'essai de 2 ans, qui a conduit à des embauches de substitution et à précariser la situation des salariés.

⇒ Création en 2006 pour les salariés dont est envisagé le licenciement économique du **congé de mobilité** dans les entreprises et les groupes d'entreprises d'au moins 1 000 salariés instaurant une rupture du contrat de travail d'un « *commun accord* », qui permet de contourner dans toutes les petites entreprises d'un même groupe les règles collectives en matière de licenciement économique (consultation des représentants du personnel, entretien préalable, indemnisation, préavis, obligation de reclassement).

La proposition faite par Sarkozy d'**instituer un contrat unique inspiré du contrat nouvelles embauches** permettra aux entreprises de recruter des salariés pour des durées courtes, de les licencier sans motifs et sans contraintes et de procéder à des rotations régulières d'effectifs au détriment des évolutions de carrières et de rémunérations. Elle viendra concrétiser définitivement **un modèle social de généralisation et de légalisation de la précarité.**



Pacte présidentiel...

... les socialistes proposent

⇒ La modulation des exonérations de cotisations sociales en fonction de la nature des contrats de travail.

⇒ Le conditionnement des aides publiques aux entreprises à l'engagement de ne pas licencier en cas de profits et le remboursement de ces aides en cas de délocalisation.

⇒ La suppression du CNE pour faire du CDI la règle en matière d'embauche.

⇒ Une sécurité professionnelle pour que tout salarié licencié ait un contrat comportant une rémunération égale à 90 % de son salaire, une formation qualifiante et une aide personnalisée de retour à l'emploi.



► **Santé et
Sécurité
sociale :
l'insécurité
sociale
généralisée**

Après 5 ans de gestion UMP

- ⇒ **Les déficits cumulés de la Sécurité sociale depuis 2002 atteignent 51 milliards**
- ⇒ **Les dépassements d'honoraires ont été facilités pour les spécialistes**
- ⇒ **13% de la population renonce aux soins faute de moyens financiers**
- ⇒ **Les conditions d'accès à la CMU ont été réduites**

La Sécurité sociale n'a pas été sauvée. Elle a été bradée au profit d'un système de médecine à deux vitesses. L'UMP a conduit **une politique de fuite en avant en maintenant l'assurance maladie sous la pression des déficits**, en organisant délibérément sa faillite pour rendre inéluctable la prise en charge des dépenses de santé par les assurances privées.

La loi sur l'assurance maladie devait permettre l'équilibre des comptes en 2007. **Les déficits sont toujours là malgré les diminutions de remboursements et les prélèvements supplémentaires.** Pendant 5 ans, l'UMP a fait porter tous les efforts sur les seuls assurés sociaux. Faute d'avoir réformé l'organisation et l'offre de soins dans notre pays, les questions fondamentales liées à la démographie médicale, à l'organisation de l'hôpital, au développement des réseaux de soins ont été totalement occultées, laissant s'accroître les inégalités d'accès aux soins.

⇒ Augmentation en 2002 du tarif de la **consultation des généralistes** sans condition, qui revient à revaloriser leur rémunération sans contrepartie en terme de maîtrise des dépenses et d'amélioration de la qualité des soins.

⇒ Augmentation du **forfait hospitalier** entre 2004 et 2007 de 10,67 euros à 16 euros, qui augmente de près de 50 % le coût des hospitalisations pour les malades.

⇒ Suppression en 2004 de l'exonération de ticket modérateur pour les **soins de kinésithérapie** après une hospitalisation, qui pénalise les malades pendant toute leur période de rééducation.

⇒ Mise en place de la **tarification à l'activité à l'hôpital** sans tenir compte de ses missions de service public et en instaurant la convergence entre public et privé, qui a conduit à un transfert des crédits de l'assurance maladie du public vers le privé et accentué les difficultés financières de l'hôpital.



⇒ Création en 2005 d'une **franchise de 1 euro** sur les consultations et actes médicaux, qui au nom d'une logique de responsabilisation pénalise les plus modestes.

⇒ **Augmentation en 2005 de la CSG et de la CRDS** payée sur 97 % des salaires au lieu de 95 %, qui revient à augmenter la CSG de 0,16 point et à alourdir les prélèvements sociaux de 1 milliard d'euros.

⇒ **Prolongation de la CRDS dès 2005**, qui revient à faire payer la dette sociale par les générations futures.

⇒ Création en 2006 d'une **franchise de 18 euros** sur les actes lourds de plus de 91 euros, qui pénalise les malades en fonction de la gravité de leur pathologie et des soins qu'elle nécessite.

⇒ Mise en oeuvre en 2005 du **médecin traitant** pour lutter contre le nomadisme médical, qui faute de moyens spécifiques en faveur de la prévention empêche la mise en oeuvre d'un véritable parcours de soins.

⇒ **Liberté tarifaire pour les spécialistes** si le patient n'est pas adressé par son médecin traitant, qui permet en définitive d'accroître la rémunération des spécialistes.

⇒ Création, dans la loi sur l'assurance maladie, du **dossier médical personnel**, dont l'entrée en vigueur est sans cesse reportée, qui permettrait, faute d'une mise en oeuvre rigoureuse, de simplement moins bien rembourser les patients qui ne le présenteraient pas.

⇒ Institution en 2007 d'un **secteur optionnel pour la chirurgie** entre le secteur 1 et le secteur 2, qui conduit à plus de dépassements d'honoraires et à la disparition des tarifs opposables dans ce secteur.

La proposition faite par Sarkozy d'instituer **une franchise par famille sur les dépenses annuelles de consultations et d'exams** viendra amplifier les inégalités en poussant les Français à renoncer aux soins de première intention, à retarder les traitements et la prise en charge des pathologies plus lourdes. Dangereuse pour la santé des Français, **cette franchise conduira à un système d'insécurité sociale.**



Pacte présidentiel...

... les socialistes proposent

- ⇒ Une politique de prévention et de recherche sur les maladies graves (cancer, maladie d'Alzheimer) et une politique active de lutte contre l'obésité.
- ⇒ Un financement pérenne de l'hôpital public lui permettant de faire face à ses missions de service public sur tout le territoire.
- ⇒ La création de dispensaires notamment en zones rurales et dans les quartiers.
- ⇒ Une carte de santé pour les jeunes de 16 à 25 ans comportant une consultation gratuite par semestre et la gratuité de la contraception pour les jeunes filles.
- ⇒ Le renforcement de la médecine du travail et de la médecine scolaire.
- ⇒ La sanction de tout refus de soins pour rendre effective la CMU.





► **Retraite et personnes âgées : la solidarité menacée**

Après 5 ans de gestion UMP

- ⇒ **Le déficit cumulé de la branche vieillesse depuis la loi sur les retraites dépasse 7 milliards**
- ⇒ **Les pensions de retraite ont à peine suivi l'évolution des prix**
- ⇒ **Les dépenses nouvelles pour la dépendance sont à la seule charge des départements**
- ⇒ **L'APA n'est pas versée les 2 premiers mois de l'hébergement en établissement**

Le déficit de la branche vieillesse ne cesse de s'accroître depuis 2004, première année d'application de la loi Fillon sur les retraites. La loi de 2003 n'a absolument pas réglé la question du financement des retraites. La seule perspective qui a été proposée aux Français est de **travailler le plus longtemps possible pour une pension plus faible**, alors que notre pays bat tous les records de chômage des moins de 25 ans et des plus de 55 ans.

En 2003, l'UMP a choisi le passage en force et instrumentalisé l'opposition entre fonctionnaires et salariés du privé pour faire de l'augmentation de la durée de cotisation la seule solution pour assurer la survie du système. **Ainsi, en 2012, il faudra avoir cotisé 41 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein.** Parallèlement, les conditions de prise en charge des personnes âgées ont été réduites.

⇒ Augmentation uniforme entre 2008 et 2012 de la **durée de cotisation de 40 à 41 ans** dans le secteur public comme dans le secteur privé pour bénéficier d'une retraite à taux plein, qui revient à augmenter de façon uniforme le temps d'activité.

⇒ Mise en oeuvre dans la loi sur les retraites de 2003 d'un principe de **rapport constant entre le temps d'activité et le temps de retraite**, qui ouvre la perspective de fixer par simple décret à 42 ans voire plus la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

⇒ Généralisation dans la loi sur les retraites de 2003 des **modalités de calcul des pensions mise en place en 1993**, qui conduit à une diminution de leur montant sans tenir compte de la pénibilité des métiers ni des carrières irrégulières.

⇒ Augmentation en 2005 de la **CSG payée par les retraités imposables** de 0,4 point, qui réduit leur pouvoir d'achat.



⇒ Mise en place en 2004 d'**avantages fiscaux conséquents en faveur de l'épargne individuelle par capitalisation** (déduction de revenus de 10 % des sommes versées dans la limite de 23 500 euros), qui ne bénéficient qu'à ceux qui ont les moyens d'épargner pour leur retraite et privent les pouvoirs publics de ressources pour les retraites des plus modestes.

⇒ Refus tout au long de la législature de financer suffisamment le **fonds de réserve des retraites**, qui hypothèque lourdement le financement des retraites dans les années à venir au moment où les générations d'après-guerre commencent progressivement à cesser de travailler.

⇒ En 2003, **recul de la date d'ouverture des droits à l'allocation personnalisée pour l'autonomie** au jour de notification effective des droits, qui permet d'économiser 2 mois de versement en privant les personnes âgées d'allocation.

⇒ En 2003, **gel de 183 millions de crédits en faveur des établissements d'accueil des personnes âgées**, puis versement après une mobilisation des personnels, de 80 millions d'euros, dont 50 pris sur les moyens de l'aide au maintien à domicile, qui ne permettent pas aux établissements de faire face aux besoins.

⇒ Diminution du niveau de revenus à partir duquel chaque personne restant à domicile et **bénéficiaire de l'APA participe personnellement aux dépenses** de prise en charge, qui revient à augmenter le ticket modérateur de 5 à 12 % en moyenne.

La proposition faite par Sarkozy de **permettre à ceux qui le souhaitent de travailler par exemple jusqu'à 70 ans** s'inscrit dans la logique mise en oeuvre par la loi de 2003 selon laquelle il faut travailler toujours plus et plus longtemps pour toucher toujours moins. En réalité, travailler jusqu'à 70 ans ne sera pas uniquement un choix mais **une obligation pour bénéficier d'une retraite pourtant réduite à une peau de chagrin**, faute d'avoir eu les moyens d'épargner au fur et à mesure de sa vie active.



Pacte présidentiel...

... les socialistes proposent

⇒ La mensualisation des pensions de retraite.

⇒ Une large négociation avec les partenaires sociaux pour fixer un minimum de pension s'approchant du SMIC, prendre en compte la pénibilité des métiers et les charges de famille, augmenter l'emploi des seniors, remettre à niveau le fonds de réserve des retraites.

⇒ Le développement du maintien à domicile des personnes âgées.

⇒ L'augmentation du nombre de places dans les structures d'accueil.



► **Prélèvements
et pouvoir
d'achat :
les inégalités
accentuées**

Après 5 ans de gestion UMP

- ⇒ **Les Français paient 18 milliards d'impôts et taxes de plus en 2007**
- ⇒ **6 milliards de baisse d'impôt sur le revenu et d'ISF ont profité aux 10 % des Français les plus riches**
- ⇒ **La dette publique a augmenté de plus de 100 milliards d'euros**
- ⇒ **Le pouvoir d'achat a évolué de l'ordre 1 % par an contre plus de 3 % entre 1997 et 2002**

En cinq ans, **les conditions d'existence des Français aux revenus moyens et modestes se sont fortement dégradées**. L'UMP a tourné le dos à toute politique de réduction des inégalités sociales.

Au contraire, l'UMP les a volontairement accrues en multipliant les cadeaux fiscaux aux plus aisés et les ponctions de toutes sortes sur tous les autres.

⇒ Entre 2002 et 2007, augmentation des crédits consacrés à **la prime pour l'emploi** de 2,24 à 4 milliards, qui correspond pour les 9 millions de bénéficiaires à un gain annuel moyen de 30 à 40 euros.

⇒ Entre 2002 et 2007, **baisse de près de 10 milliards de l'impôt sur le revenu**, qui a réduit fortement la progressivité de l'impôt.

⇒ **Augmentation de la pression fiscale directe (impôt sur le revenu et CSG) pour la quasi-totalité des ménages depuis 2002** sauf ceux dont les revenus sont supérieurs à 15 fois le SMIC, qui conduit à ce qu'un couple avec deux enfants n'ait enregistré aucun gain s'il gagne 1 500 euros et un gain de plus de 10 000 euros s'il gagne 20 fois le SMIC.

⇒ **Majoration de la réduction d'impôt pour l'emploi à domicile** de 3 400 à 12 000 euros, qui a permis à 70 000 familles de réduire fortement voire d'annuler leur impôt sans que les effets de cette niche fiscale en terme de créations d'emplois ne soient avérés.

⇒ En 2003, **augmentation de la taxe sur le gazole**, qui représente un coût pour les particuliers de 800 millions d'euros de plus par an.



⇒ Inaction du gouvernement face à la **hausse des produits pétroliers**, qui a conduit à augmenter la facture de carburants et de chauffage de plus de 200 euros par an.

⇒ À partir de 2005, **multiplication des prélèvements sociaux et déremboursements**, qui représente une ponction d'au moins 2 milliards d'euros par an.

⇒ Création en 2007 du **bouclier fiscal plafonnant à 60 % des revenus** le montant cumulé de l'impôt sur le revenu, des impôts locaux et de l'ISF, qui permet à 17 000 contribuables de bénéficier d'un gain moyen de 20 700 euros.

⇒ Chaque année **revalorisation des aides au logement inférieure de près de trois points à la hausse des loyers**, qui accroît fortement les difficultés des plus modestes.

⇒ **Diminution du seuil de versement des allocations logement**, qui a conduit à exclure plus de 250 000 personnes du bénéfice de l'APL.

La proposition de Sarkozy de **diminuer le plafond du bouclier fiscal à 50 %** revenus et de soumettre à ce plafond non seulement l'impôt sur le revenu, les taxes foncières, la taxe d'habitation et l'ISF, mais aussi la CSG et la CRDS va finalement **permettre de supprimer l'ISF**. L'actuel bouclier fiscal entraîne une perte de recettes pour les collectivités locales. Le bouclier fiscal « *nouvelle formule* » viendra plomber les recettes de la Sécurité sociale.



Pacte présidentiel...

... les socialistes proposent

⇒ Le SMIC à 1 500 euros le plus rapidement possible et la tenue d'une conférence nationale sur les salaires, les revenus et la croissance avec les partenaires sociaux sur la progression du pouvoir d'achat.

⇒ La revalorisation immédiate de 5% des petites retraites et de l'allocation aux personnes en situation de handicap.

⇒ Le doublement de l'allocation de rentrée scolaire à la rentrée 2007-2008.

⇒ La limitation du coût du logement à 25% du revenu des familles modestes.

⇒ La suppression du bouclier fiscal et le plafonnement des niches fiscales.



► **Éducation
et formation :
l'avenir
sacrifié**

Après 5 ans de gestion UMP

- ⇒ **Plus de 30 690 postes ont été supprimés dans l'enseignement secondaire**
- ⇒ **L'Éducation nationale n'est plus la priorité de la Nation**
- ⇒ **La scolarité obligatoire à 16 ans a été remise en cause par l'apprentissage dès 14 ans**
- ⇒ **Le taux de chômage des jeunes dépasse 25 %**

L'UMP s'est efforcée à démanteler, avec méthode et détermination, le système de formation, montrant ainsi le mépris et la méfiance que lui inspirent finalement les jeunes. A l'école et à l'université, les conditions de travail des enseignants et des élèves se sont dégradées. L'inquiétude des parents et le malaise des professionnels se sont accrus. Le quinquennat est celui de **la chronique d'une démolition annoncée du service public de l'éducation** au nom d'une volonté de revanche sur un système accusé d'être responsable de tous les maux de notre société.

Une action résolue en faveur de l'égalité des chances a laissé place à **une politique d'abandon et de stigmatisation** dont les jeunes ont été les premières victimes. Les émeutes de l'automne 2005 et le conflit du CPE du printemps 2006 sont les symboles malheureux des agressions régulières subies pendant 5 ans.

⇒ **Déclin régulier du budget de l'Éducation nationale depuis 2002**, qui a conduit à n'accorder aucun moyen nouveau à l'école.

⇒ **Réduction permanente du nombre d'enseignants** sans tenir compte des besoins réels en prenant pour seul critère l'évolution du nombre d'élèves, qui ne permet pas d'anticiper les futurs départs en retraite et organise la pénurie des enseignants.

⇒ **Suppression progressive dès 2003 des aides éducateurs, des maîtres d'internat et de surveillants d'externat** remplacés en nombre insuffisant par les assistants d'éducation au statut moins attractif, qui a réduit la présence d'adultes dans les établissements scolaires.



⇒ Mise en oeuvre en 2005 d'un **socle commun de compétences** restrictif et disciplinaire qui traduit une vision passéiste de l'enseignement où sont abandonnés les objectifs d'égalité des chances, d'élévation du niveau des compétences et de lutte contre l'échec scolaire.

⇒ **Dégradation régulière des conditions d'enseignement** avec la disparition d'options ou de filières, avec l'obligation de remplacement de courte durée pour les enseignants, sans tenir compte de la matière, ou encore la remise en cause des décharges statutaires, qui traduisent une volonté déterminée de réduire la qualité de l'éducation.

⇒ Suppression dès 2003 des emplois jeunes au profit des **contrats jeunes en entreprise** assortie d'une aide aux entreprises mais sans obligation de formation professionnelle et d'insertion, qui constitue d'abord un effet d'aubaine pour les entreprises.

⇒ Extension en 2005 **du travail de nuit, du dimanche et des jours fériés, aux jeunes apprentis de moins de 18 ans** dans certains secteurs, qui permet le remplacement de salariés par des jeunes en formation.

⇒ Diminution en 2005, dans certains cas, de la durée des **contrats d'apprentissage** de 1 an à 6 mois, qui réduit le temps d'acquisition d'une formation.

⇒ Création en 2006 de la **formation d'apprentissage junior** ouverte dès 14 ans pour l'obtention par la voie de l'apprentissage d'une formation qualifiante, qui en réalité dirige les élèves en difficulté vers une orientation subie et les sort du système scolaire.

⇒ Tentative en 2006 d'imposer aux jeunes **le contrat première embauche** sur le modèle du CNE, qui aurait fait des moins de 26 ans des salariés de seconde zone.

Les propositions de Sarkozy de confier **plus d'autonomie aux établissements scolaires, de supprimer la carte scolaire** et de parvenir à une **plus grande égalité entre le privé et le public** vont accentuer les inégalités en matière d'éducation et de formation. Elles entraînent notre système de formation sur le chemin de la concurrence entre les établissements et entre les enseignements au mépris de l'égalité républicaine.



Pacte présidentiel...

... les socialistes proposent

- ⇒ **Le rétablissement des moyens retirés à l'école depuis cinq ans.**
- ⇒ **Un service public de la petite enfance et la scolarisation obligatoire dès 3 ans.**
- ⇒ **Un soutien scolaire gratuit pour tous les élèves grâce à des répétiteurs.**
- ⇒ **La limitation à 17 du nombre d'élèves par classe en CP et en CE1 dans les ZEP et la majoration de la dotation pour les établissements tenant compte du nombre d'élèves en difficulté.**
- ⇒ **Le renforcement de la présence des adultes dans les établissements.**
- ⇒ **La révision de la carte scolaire pour supprimer les ghettos scolaires.**
- ⇒ **Le droit au premier emploi des jeunes pour qu'aucun ne reste au chômage plus de six mois sans avoir accès à une formation, un emploi ou un tutorat et une allocation autonomie pour les jeunes pour faciliter leurs études et leur entrée dans la vie active.**

Groupe Socialiste de l'Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75007 - PARIS

Rédaction : Olivier MALARET

Réalisation - Conception : Martine TARTARE - 01.40.63.69.08 - mtartare@gsan.org

Reprographie : Assemblée nationale
